



**Rapport résumé des décisions prises par le Conseil communal le 3 mai 2018**

*Date de l'annonce publique de la séance: 26/04/2018*

*Date de la convocation des conseillers: 26/04/2018*

Présents: M. WURTH Henri, bourgmestre  
MM. LARSEL Thierry et TOISUL Jeannot, échevins  
MM. CONSRUCK Jos, DECKER Guy, HERR Jeff,  
et ZWANK Luc, conseillers  
Mme DIEDERICH Anne, conseillère  
M. WEYLAND Yves, secrétaire communal

Absent excusé : M. PINTO Louis, conseiller

Début de la séance: 17.00 heures

**Le Conseil communal,**

Conformément à l'article 13 de la loi communale, le Conseil communal décide unanimement de porter un point supplémentaire à l'ordre du jour de la séance.

**1- Décision de principe concernant une collaboration avec le réseau social YOUTH4WORK**

Décide unanimement de charger le Collège des bourgmestre et échevins de conclure une convention avec l'association Youth4Work pour que les adolescents et jeunes adultes de la commune de Lintgen puissent profiter d'un coaching individuel et du conseil pendant leur recherche d'un apprentissage et d'un emploi.

**2- Rapport de la dernière séance**

Approuve unanimement le rapport résumé de la séance du 15 mars 2018.

**3- Informations**

- La Ministre de l'Environnement donne sous certaines conditions l'autorisation à M. Nico Decker pour la réalisation d'un forage de reconnaissance sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de Lintgen sous le numéro 440/1986.
- La Ministre de l'Environnement donne sous certaines conditions l'autorisation à M. Pierre Reiter pour la réfection d'un chemin rural sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de Lintgen sous les numéros 1324/954, 1323, et 1322.
- La Ministre de l'Environnement donne sous certaines conditions l'autorisation à l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture pour la stabilisation du talus le long d'une place de braquage au chemin rural « rue de la Bergerie ».
- La Ministre de l'Environnement donne sous certaines conditions l'autorisation à M. Michel Malherbe pour la construction d'un hangar sylvicole sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de Lintgen sous le numéro 1122/1347.
- La Ministre de l'Environnement prolonge sous certaines conditions l'autorisation no 84163 du 28 janvier 2016 concernant la construction d'une ligne de rattachement DN150 sur le territoire de la commune de Lintgen.

- La Ministre de l'Environnement donne sous certaines conditions l'autorisation à l'Administration de la Nature et des Forêts pour la construction d'un chemin forestier au lieu-dit « Heederschleed » à Lintgen.
- La Ministre de l'Environnement donne sous certaines conditions l'autorisation à l'Administration de la Nature et des Forêts pour la construction d'un chemin forestier au lieu-dit « Schousseruecht » à Lintgen.
- Le Ministre de l'Intérieur introduit le procès-verbal du 6 mars 2018 relatif à l'élection des membres de la commission des loyers du canton de Mersch.
- Le Ministre de l'Intérieur informe que M. Jeff Herr est élu délégué commun devant représenter les communes de la circonscription de Luxembourg au syndicat intercommunal ayant pour objet le construction, l'entretien et l'exploitation d'un crématoire SICEC.
- Le Ministre de l'Intérieur informe que M. Michel Malherbe est élu délégué commun devant représenter les communes de Helperknapp, Fischbach, Heffingen, Larochette, Lintgen, Mersch et Nommern au syndicat des villes et communes luxembourgeoises SYVICOL.
- Le Ministre de l'Intérieur informe que M. Philippe Meyers est élu délégué commun devant représenter les communes de la circonscription de Luxembourg au syndicat intercommunal de gestion informatique.
- L'association Valorlux présente le bilan de la collecte PMC de l'exercice 2017. 38.892 kg ont été collectés dans la commune de Lintgen.

#### **4- Approbation d'un acte notarial conclu entre l'Administration communale de Lintgen et la société à responsabilité limitée TREND HOUSE**

Décide unanimement d'approuver l'acte de cession gratuite dressé en date du 20 mars 2018 par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, par lequel la société à responsabilité limitée TREND HOUSE déclare céder gratuitement à l'administration communale de Lintgen, une parcelle sise à Lintgen, inscrite au cadastre de la commune de Lintgen, section A de Lintgen, sous le numéro 762/4534, d'une contenance totale de 10 centiares.

#### **5 - Approbation d'un acte notarial conclu entre l'Administration communale de Lintgen et Monsieur Paul JANSSEN de Reimberg**

Décide unanimement d'approuver l'acte de vente dressé en date du 20 mars 2018 par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, par lequel Monsieur Paul JANSSEN déclare vendre à l'Administration communale de Lintgen des parcelles d'une contenance totale de 3 hectares, 46 ares et 80 centiares.

#### **6- Approbation d'un acte notarial conclu entre l'Administration communale de Lintgen et les époux STROTZ-HINTGEN de Gosseldange**

Décide unanimement d'approuver l'acte de cession gratuite dressé en date du 20 mars 2018 par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, par lequel Madame Isabelle HINTGEN et Monsieur Jean-Marie STROTZ déclarent céder gratuitement à l'Administration communale de Lintgen, deux parcelles sises à Gosseldange, inscrites au cadastre de la commune de Lintgen, section B de Gosseldange et Prettingen, sous les numéros 682/2054 et 682/2055, d'une contenance totale de 26 centiares.

#### **7- Approbation d'un acte notarial conclu entre l'Administration communale de Lintgen et les conjoints MINY de Stuppicht**

Décide unanimement d'approuver l'acte de vente dressé en date du 20 mars 2018 par Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch, par lequel les conjoints MINY déclarent vendre à l'Administration communale de Lintgen une parcelle sise à Weyer, inscrite au cadastre de la commune de Fischbach sous le numéro 136/424, d'une contenance de 16 centiares.

#### **8 - Approbation d'un acte d'échange pour cause d'utilité publique dans l'intérêt de la construction de la Route du Nord entre l'Administration communale de Lintgen et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg**

Décide unanimement d'approuver l'acte d'échange sans paiement d'une soulte, dressé en date du 3 mai 2018, par lequel l'Administration communale de Lintgen cède des parcelles d'une contenance totale de 69a 92ca à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg en échange d'une parcelle de 14a 07ca.

#### **9 - Approbation d'un compromis d'échange avec paiement d'une soulte entre l'Administration communale de Lintgen et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre de mesures compensatoires pour la Route du Nord**

Décide unanimement d'approuver le compromis d'échange avec paiement d'une soulte dressé en date du 18 avril 2018 par l'Office national du remembrement, par lequel l'Administration

communale de Lintgen cède des parcelles d'une contenance totale de 01ha 01a 19ca à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg en échange de parcelles d'une contenance totale de 01ha 03a 84ca.

**10- Approbation d'un compromis de vente conclu entre l'Administration communale de Lintgen et les consorts THOSS**

Décide unanimement d'approuver le compromis de vente conclu le 20 mars 2018 entre les consorts THOSS et le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Lintgen, par lequel les consorts THOSS déclarent vendre à l'Administration communale de Lintgen une parcelle sise à Lintgen, inscrite au cadastre de la commune de Lintgen, section A de Lintgen, sous le numéro 129/3332, lieu-dit « Route de Fischbach », d'une contenance de 2 centiares.

**11- Mise à disposition de parcelles d'une contenance totale de 4ha 79a à Monsieur Nico Decker de Gosseldange**

Décide unanimement de mettre des immeubles d'une contenance totale de 4ha 79a moyennant une redevance annuelle de 3 € par are, soit 1.437.- € (en toutes lettres mille quatre cent trente-sept euros) à la disposition de M. Nico Decker.

**12- Approbation d'un devis concernant le remplacement de la camionnette « Citroën Jumper »**

Décide unanimement d'approuver le devis au montant total de 28.000.- € TTC relatif au remplacement de la camionnette accidentée « Citroën Jumper » par une nouvelle camionnette pour les besoins du service technique de l'Administration communale de Lintgen.

**13- Approbation d'un devis et d'un crédit supplémentaire concernant l'acquisition d'une porte coulissante pour le parc fermé du service technique**

Décide unanimement d'approuver le devis relatif à l'acquisition d'une porte coulissante pour le parc fermé du service technique, au montant total de 7.500.- € TTC et de voter un crédit supplémentaire de 7.500.-€ à l'article 4/627/221200/18016 du budget de l'exercice 2018.

**14- Approbation d'un devis concernant la mise en place d'un nouveau système d'information géographique**

Décide unanimement d'approuver le devis relatif à la mise en place d'un nouveau système d'information géographique, au montant total de 35.000.- € TTC.

**15- Approbation d'un devis et d'un crédit supplémentaire concernant la remise en état de la chaufferie du « Festsall A Mouschelt » à Lintgen**

Décide unanimement d'approuver le devis relatif à la remise en état de la chaufferie du « Festsall A Mouschelt » à Lintgen, au montant total de 25.000.- € TTC et de voter un crédit supplémentaire de 25.000.-€ à l'article 4/831/221311/18015 du budget de l'exercice 2018.

**16- Approbation d'un devis concernant la prestation d'études à réaliser dans le cadre de la procédure d'adoption du PAP « Houbierg » à Lintgen**

Décide unanimement d'approuver le devis relatif à la prestation d'études à réaliser dans le cadre de la procédure d'adoption du PAP « Houbierg » à Lintgen, au montant total de 38.500.- € TTC, dressé par le bureau d'études Schroeder & Associés de Luxembourg en date du 7 mars 2018.

**17- Approbation d'un devis concernant l'acquisition d'une voiture pour le service forestier des communes de Lintgen et de Lorentzweiler**

Décide unanimement d'approuver le devis relatif à l'acquisition d'une voiture pour le service forestier des communes de Lintgen et de Lorentzweiler, au montant total de 29.696,96 € TTC, dont 50% sont pris en charge par l'Administration communale de Lorentzweiler.

**18- Approbation de la convention 2018 concernant l'Office Social de Mersch**

Décide unanimement d'approuver la convention 2018 de l'Office Social de Mersch au sujet de l'organisation et au financement des activités de l'Office Social, conclue entre l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, les communes de Bissen, Helperknapp, Lintgen, Mersch et l'Office Social de Mersch.

**19- Approbation de la convention tripartite 2018 au sujet de la gestion de la Maison Relais pour Enfants**

Décide unanimement d'approuver la convention tripartite 2018 au sujet de la gestion de la Maison Relais pour Enfants de la commune de Lintgen, conclue entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg, l'Administration communale de Lintgen et l'organisme gestionnaire « Croix Rouge Luxembourgeoise ».

#### **20- Approbation de la convention 2018 concernant le Centre Régional d'Animation et de Guidance pour Personnes Âgées (Club Senior)**

Décide unanimement d'approuver la convention portant sur l'année 2018 conclue en date du 8 janvier 2018 entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration, l'association « Asbl Uelzechtdall » et les collèges échevinaux des communes de Bissen, Helperknapp, Fischbach, Heffingen, Lintgen, Lorentzweiler, Mersch et Steinsel, concernant le Centre Régional d'Animation et de Guidance pour Personnes Âgées (Club Senior).

#### **21- Approbation de l'organisation de l'enseignement musical dans la commune de Lintgen pour l'année scolaire 2018/2019**

Décide unanimement d'approuver l'organisation de l'enseignement musical dans la commune de Lintgen pour l'année scolaire 2018/2019, et d'approuver le tarif unitaire pour une heure de cours hebdomadaire pour l'année scolaire 2018/2019, au montant de 4.985,96 €

#### **22- Confirmation d'un règlement de circulation d'urgence dans le cadre des travaux de construction d'un immeuble à appartements aux numéros 51-53 de la « rue Principale » à Lintgen**

Décide unanimement de confirmer le règlement de circulation d'urgence pris par le Collège des bourgmestre et échevins en sa séance du 20 mars 2018 concernant des travaux de construction d'un immeuble à appartements aux numéros 51-53 de la « rue Principale » à Lintgen.

#### **23- Prise de connaissance des statuts de l'association sans but lucratif « Wonschkutsch asbl »**

Prend connaissance du dépôt des statuts de l'association « Wonschkutsch asbl » de Lintgen.

#### **24- Décision de principe concernant l'établissement d'un club de Beach-Volleyball à Lintgen**

Décide avec 7 voix contre 1 voix (conseiller Herr) d'autoriser le transfert du siège de l'association Beach-Volleyball Club « Beach de Lux » de la commune de Luxembourg à la commune de Lintgen et de mettre un terrain de Beach-Volleyball à la disposition de l'association Beach-Volleyball Club « Beach de Lux » sous condition que tout le monde peut profiter des installations de Beach-Volleyball de la commune de Lintgen sans nécessairement devenir membre de l'association Beach-Volleyball Club « Beach de Lux ».

#### **25- Allocation de subsides à diverses associations luxembourgeoises sans but lucratif pour l'année 2018**

Décide unanimement d'allouer un subside aux associations suivantes pour l'année 2018 :

- |                           |        |
|---------------------------|--------|
| • De Mierscher Beieveräin | 100.-€ |
| • SOS Sahel               | 100.-€ |
| • Pompjeeë Réiserbann     | 100.-€ |

#### **26- Prolongation des servitudes visées à l'article 21 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et frappant différents immeubles ou parties de différents immeubles touchés par le nouveau projet d'aménagement général de la commune de Lintgen pendant la période de son élaboration**

Décide avec 7 voix contre 1 voix (conseiller Consbruck) de prolonger d'un an les interdictions frappant les parcelles cadastrales, inscrites au cadastre de la commune de Lintgen, section B de Gosseldange et Prettingen, sous les numéros 403/1042 et 405/1649, d'une servitude interdisant toute modification de limites de terrains en vue de l'affectation de ceux-ci à la construction, toute construction ou réparation confortative ainsi que tous travaux généralement quelconques qui sont contraires aux dispositions du projet d'aménagement général.

#### **27- Nouvelle fixation de l'indemnité de perte de caisse pour le receveur de la commune de Lintgen**

Décide unanimement de fixer à partir du 1er janvier 2018 l'indemnité pour perte de caisse incombant au receveur communal à 75.-€(N.I. 100) par an.

## **28- Divers**

- My Energy présente le rapport d'activités de l'exercice 2017.
- Le syndicat intercommunal SIDERO présente les procès-verbaux des réunions de comité du 13 et 20 novembre 2017 et du 1er mars 2018.

## **29- POINT SUPPLEMENTAIRE - Décision de principe concernant le reclassement du site de l'entreprise ROTAREX à Lintgen en zone destinée principalement à l'habitation**

Décide unanimement de soutenir un reclassement de la parcelle, inscrite au cadastre de la commune de Lintgen, section A de Lintgen, sous le numéro 540/4235 d'une contenance de 3ha 52a 42ca d'une « zone d'activité » en « zone destinée principalement à l'habitation ».

Fin de la séance: 19.15 heures

Vu et approuvé

les décisions prises par le Conseil communal

en séance du 3 mai 2018

(points 1 à 29 de l'ordre du jour)

Le Conseil communal,